

Adresse du projet :

Commune:

Code postal:

Cadastre:

Lot:

Superficie :

PERMIS DE CONSTRUIRE

- SURFACE HABITABLE multi niveaux -

PIECES	Surface
<i>REZ DE CHAUSSEE</i>	
Salle de rééducation	52,34 m ²
Cuisine	7,15 m ²
Salle de soins 1	8,05 m ²
Salle de soins 2	8,05 m ²
Salle de soins 3	8,05 m ²
Salle de soins 4	16,10 m ²
Salle de soins 5	8,05 m ²
Accueil	10,39 m ²
WC	1,64 m ²
WC 1	3,51 m ²
Pl.	0,26 m ²
Pl.	3,96 m ²
<i>REZ DE CHAUSSEE</i>	127,55 m ²
Total général	127,55 m ²

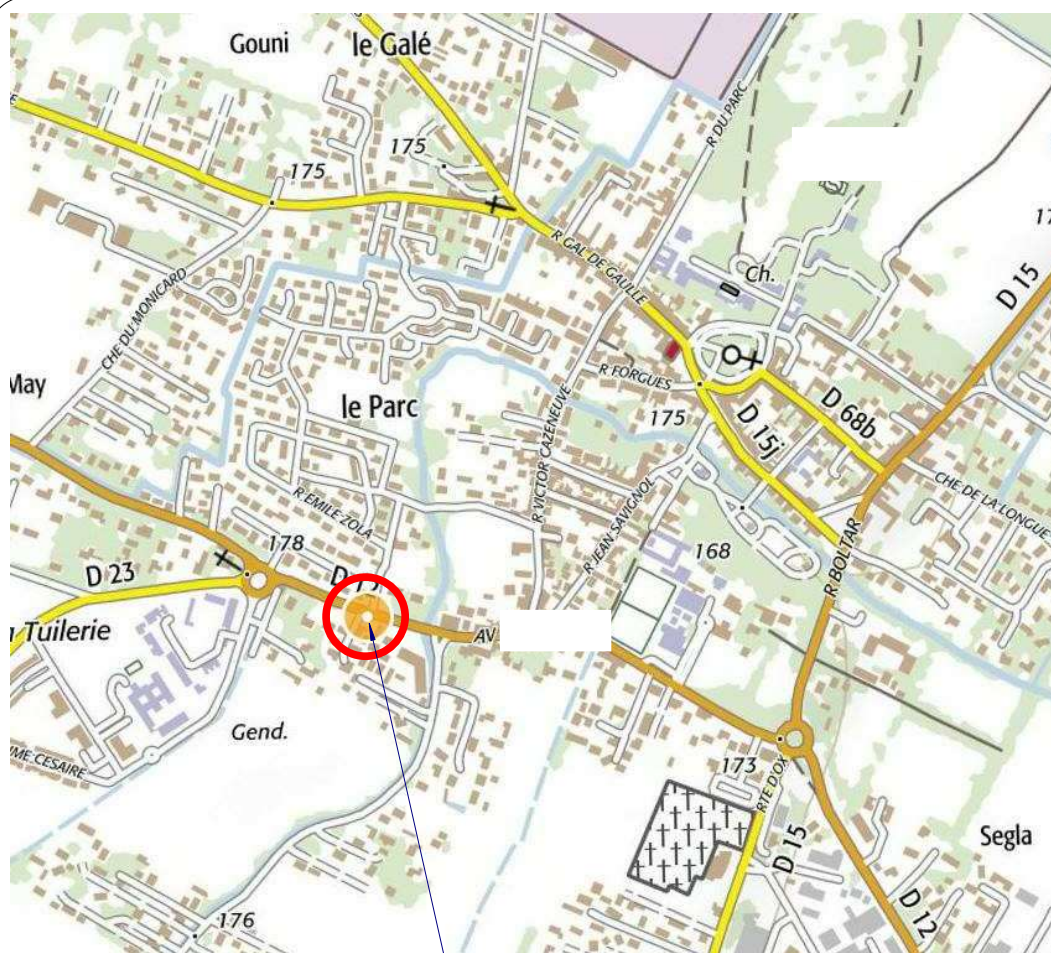
-- SURFACE PLANCHER TOTALE et TAXABLE --

Destination	Surface plancher	Surface stationnement	Surface taxable totale
<i>REZ DE CHAUSSEE</i>			
Surface plancher	131,41 m ²	0,00 m ²	131,41 m ²
Total général	131,41 m ²	0,00 m ²	131,41 m ²

- SURFACE des ANNEXES -

PIECES	Surface
<i>REZ DE CHAUSSEE</i>	
Perron	3,36 m ²
Total général	3,36 m ²





PARCELLE A CONSTRUIRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AV
Feuille : 000 AV 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 24/07/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MURET
159 Avenue Jacques Douzans 31600
31800 MURET
tél. 05. 62. 23. 12. 40 - fax 05.62.23.12.32
cdif.muret@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



PLAN DES LIEUX

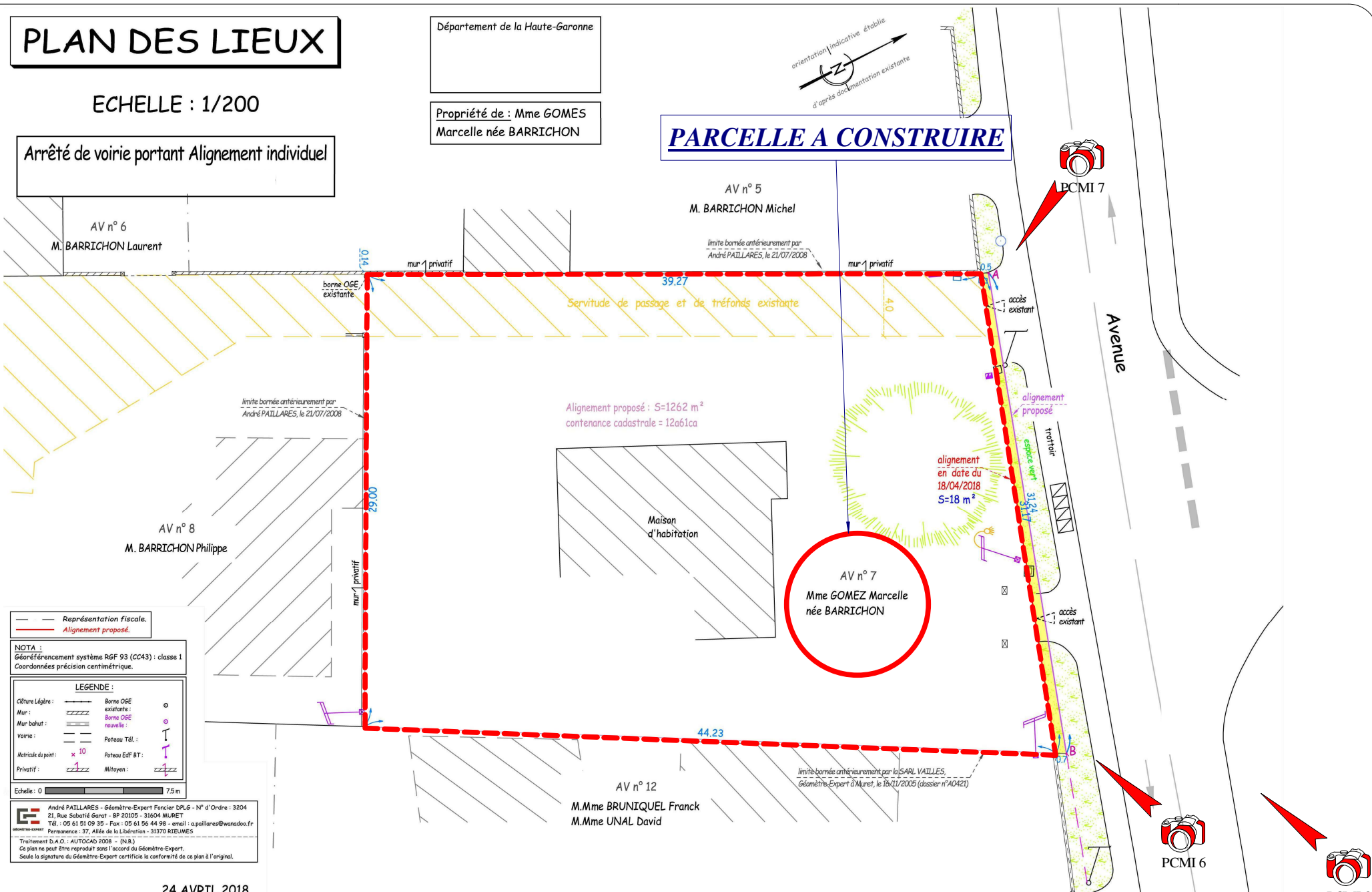
ECHELLE : 1/200

Arrêté de voirie portant Alignement individuel

Département de la Haute-Garonne

Propriété de : Mme GOMES
Marcelle née BARRICHON

PARCELLE A CONSTRUIRE



— Représentation fiscale.
— Alignement proposé.

NOTA :
Géoréférencement système RGF 93 (CC43) : classe 1
Coordonnées précision centimétrique.

LEGENDE :

Céture Légère :	Borne OGE existante :	○
Mur :	Borne OGE nouvelle :	○
Mur bahut :	Poteau Tél. :	T
Voie :	Poteau EDF BT :	T
Matricule du point : x 10	Mitoyen :	
Privatif :		

Echelle : 0 7.5 m

André PAILLARES - Géomètre-Expert Foncier DPLG - N° d'Ordre : 3204
21, Rue Sabaté Garat - BP 20105 - 31604 MURET
Tél. : 05 61 51 09 35 - Fax : 05 61 56 44 98 - email : a.pailares@wanadoo.fr
Permanence : 37, Allée de la Libération - 31370 RIEUWES
Traitement D.A.O. : AUTOCAD 2008 - (N.B.)
Ce plan ne peut être reproduit sans l'accord du Géomètre-Expert.
Seule la signature du Géomètre-Expert certifie la conformité de ce plan à l'original.

24 AVRIL 2018



PLAN DE SITUATION

Echelle :

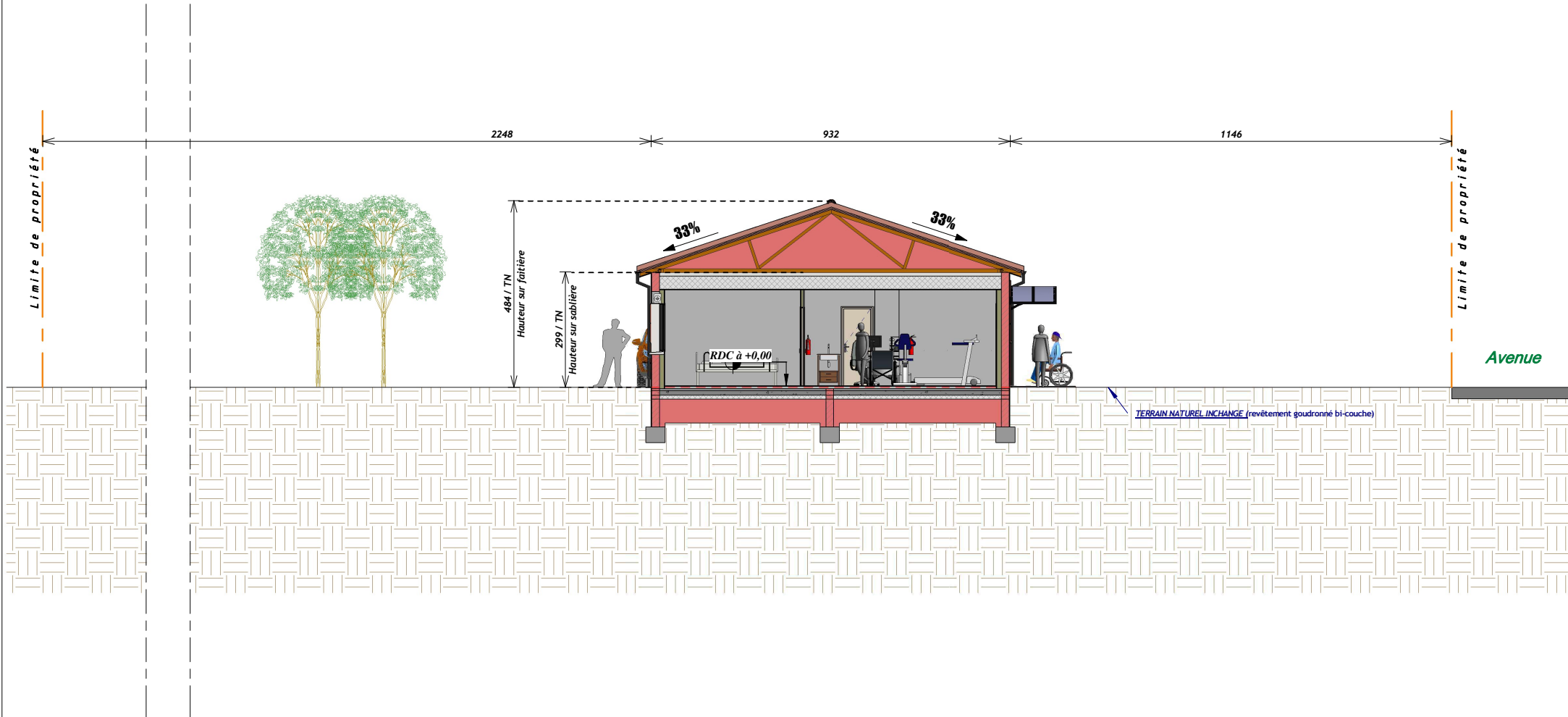
Numéro de feuille
PC 1'

Dossier :
Adresse du projet :

Lot:



1 PROFIL EST
Ech : 1 : 100



NOTICE DU PROJET

ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

- Le terrain est situé sur la commune de xxx, sur un terrain urbain. On y accède par l'Avenue xxx.
- Le terrain est actuellement brut et présente un espace de prairie plat. La végétation est peu présente avec quelques plantations sur le terrain.
- Les constructions avoisinantes sont récentes et plus anciennes, en rez-de-chaussée et R+1, avec des plantations adultes.
- Étant desservi par les réseaux collectifs, tous les branchements se feront sur les réseaux présents sous la voirie. Ils seront raccordés à la construction par des tranchées techniques.

PROJET DE CONSTRUCTION

Construction d'un cabinet kinésithérapeute de plain-pied comprenant 6 pièces principales.

Aménagement du terrain :

- Le terrain ne subira pas de mouvements de terres. La construction existante sera entièrement démolie comme stipulé sur l'accord permis de démolir n° PD xxx U0002 accordé le xxx. Ceux-ci afin de laisser place nette à la nouvelle construction lié à ce permis de construire.

Implantation du projet sur le terrain :

- Afin de ne pas déséquilibrer le paysage existant, la construction sera implantée dans les limites du droit de construction : à 11.46 m de l'Avenue xxx au Nord, à 3.00 ml de la limite Ouest et 9.69 m de la limite Est.
- Le faîtage, parallèle à la voie d'accès Avenue xxx, permet à la construction de s'intégrer au site, avec une volumétrie sans artifices.

Matériaux et couleurs de la construction :

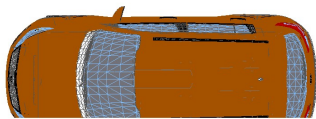
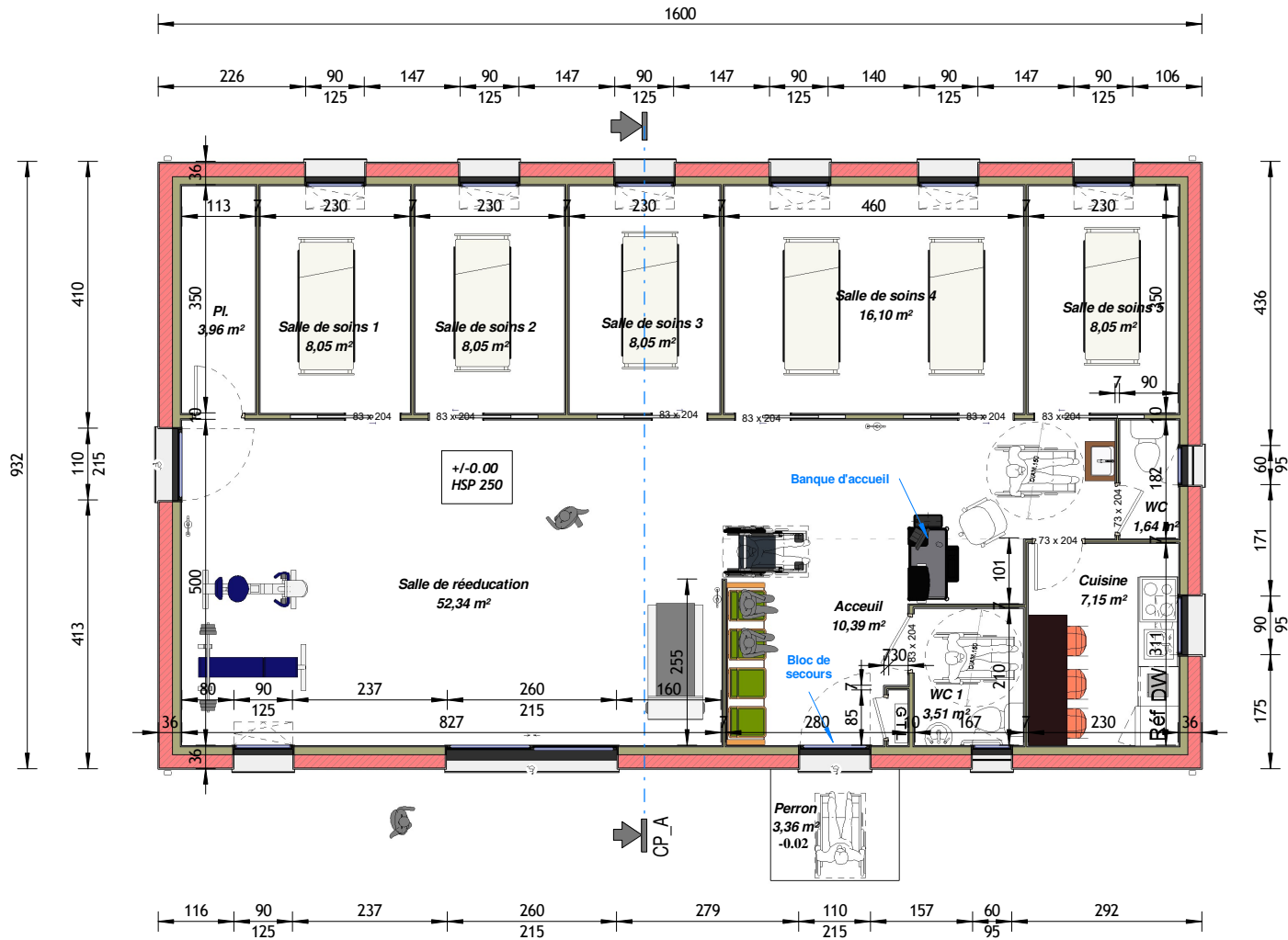
- Le caractère contemporain de la construction sera apporté par un volume simple. Les menuiseries extérieures et la porte d'entrée seront en aluminium de couleur gris anthracite (Ral 7016). Elles seront fermées par des volets roulants de même teinte dont les coffres seront intégrés à la maçonnerie. La construction comportera une couverture 2 pentes à 33 %. Elle sera couverte en tuiles terre cuite type « Galléane », ton rouge. Les gouttières seront en aluminium.
- Les façades seront en maçonnerie et recevront un enduit de finition gratté deux tons : ton sable clair et rouge brique ou similaire.

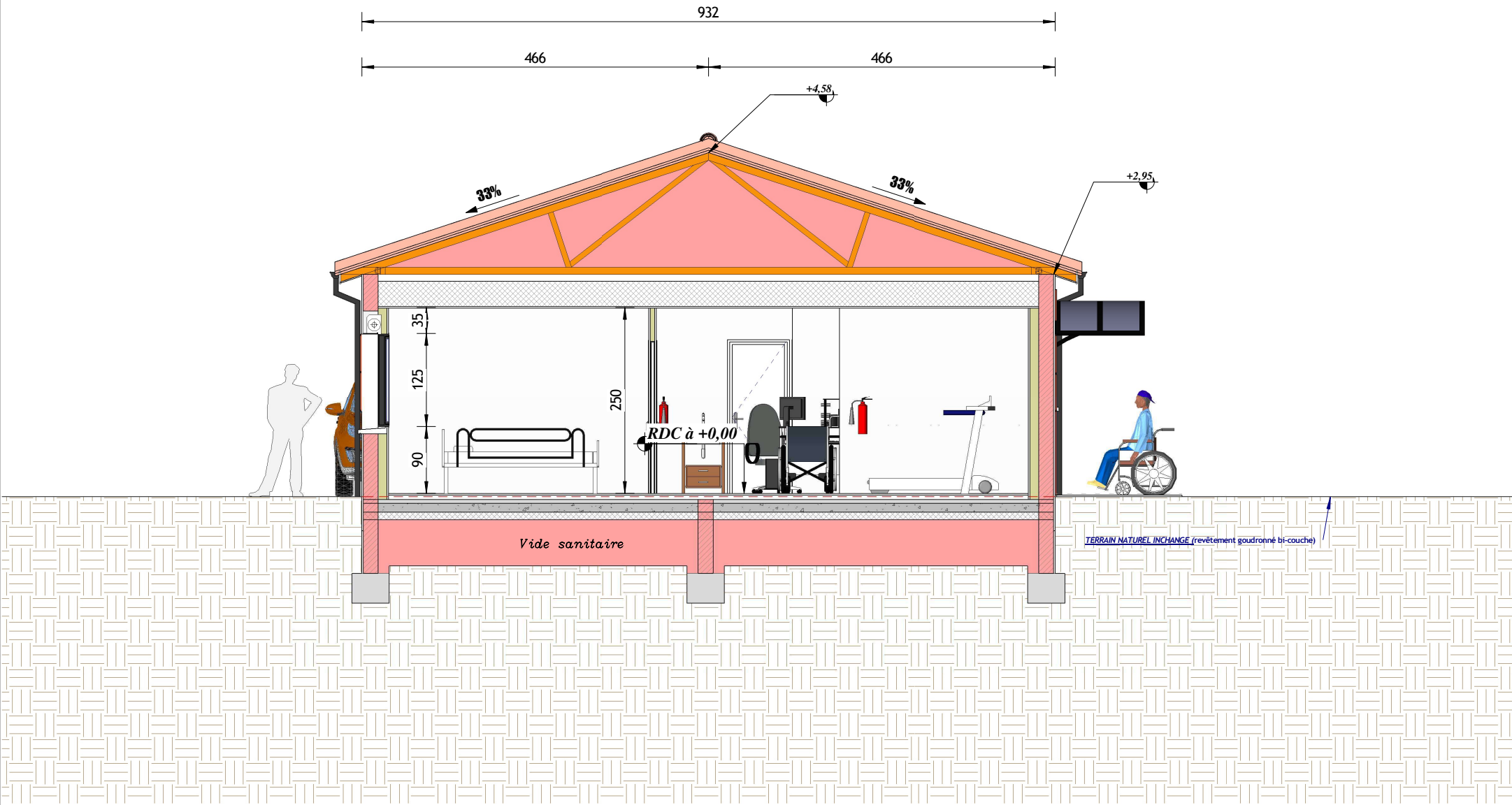
Volet paysager :

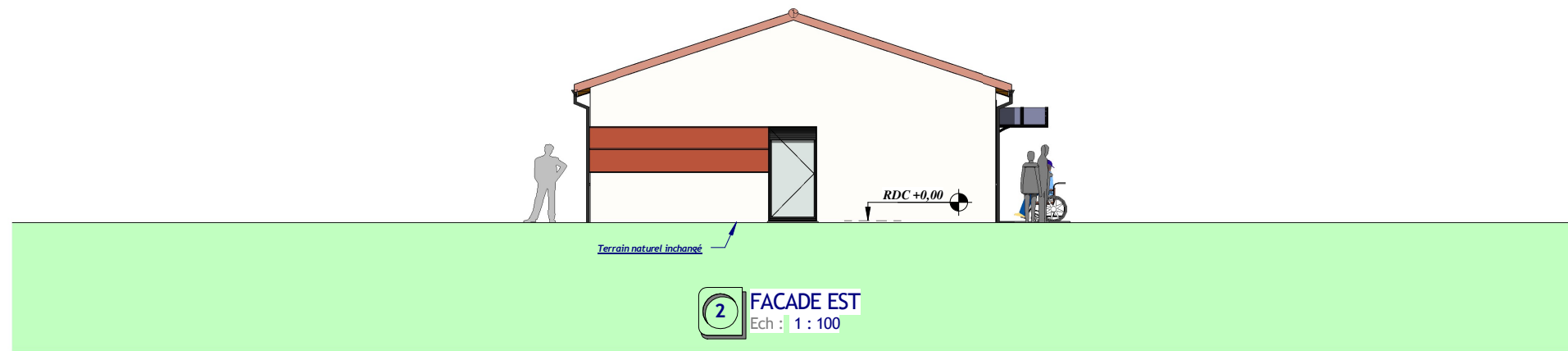
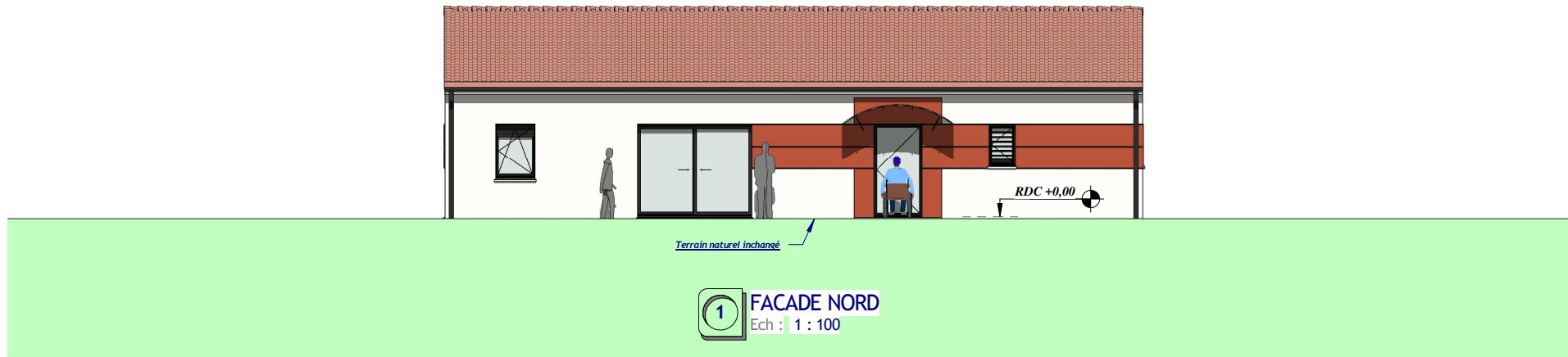
- Par la suite, les espaces du terrain libérés par la construction à l'arrière resteront engazonnés et plantés à hauteur de 450 m². De plus 3 arbres de hautes tiges seront planter (1 Fraxinus Angustifolia et 2 Fraxinus Excelsior)
- L'accès à la construction sera traité sobrement, en revêtement goudronné bi-couche, permettant ainsi le stationnement de 13 véhicules

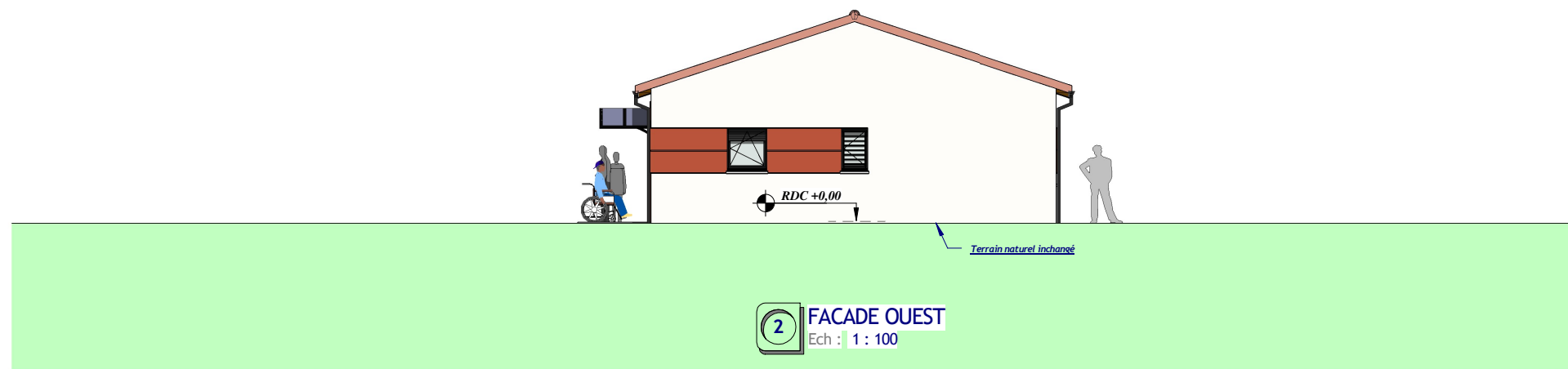
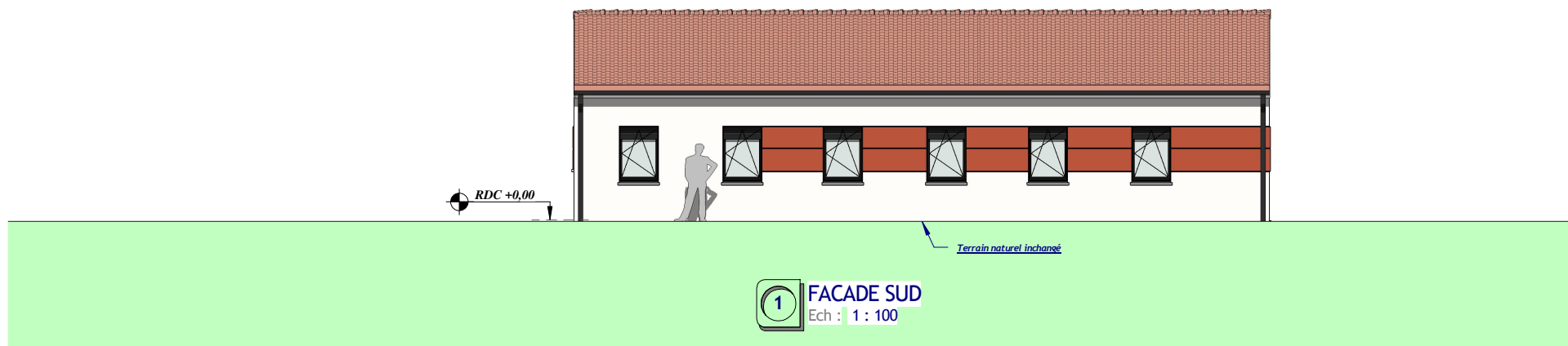
- SURFACE HABITABLE RDC -

PIECES	Surface
REZ DE CHAUSSEE	
Salle de rééducation	52,34 m ²
Cuisine	7,15 m ²
Salle de soins 1	8,05 m ²
Salle de soins 2	8,05 m ²
Salle de soins 3	8,05 m ²
Salle de soins 4	16,10 m ²
Salle de soins 5	8,05 m ²
Accueil	10,39 m ²
WC	1,64 m ²
WC 1	3,51 m ²
Pl.	0,26 m ²
Pl.	3,96 m ²
Total général	127,55 m²











Terrain avant construction

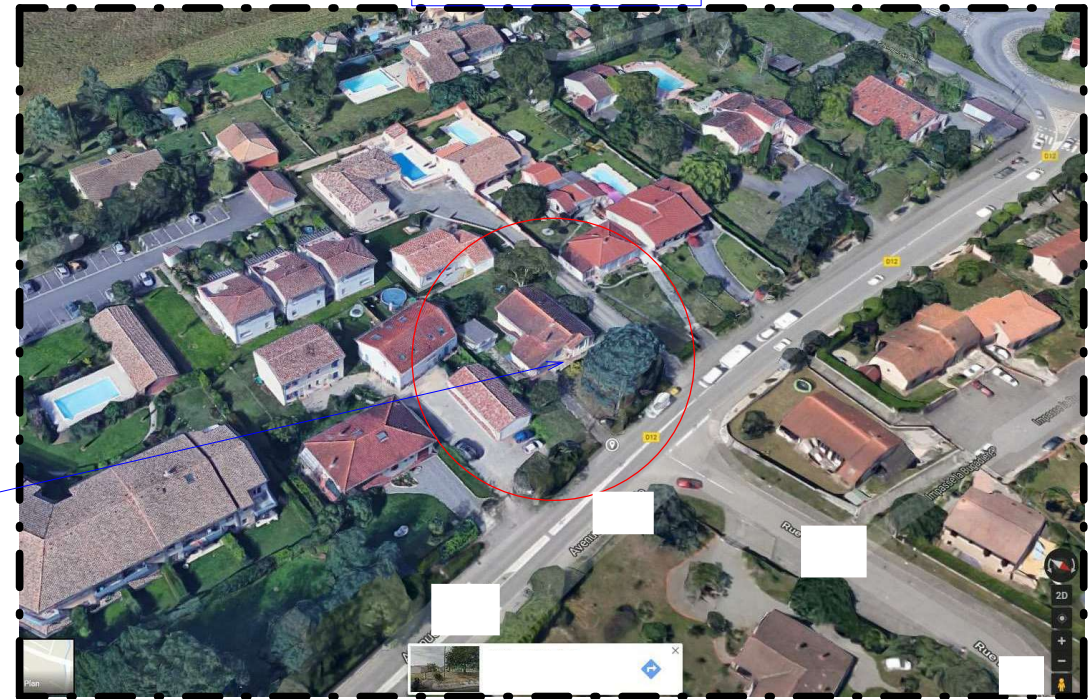


Terrain après construction



PC 7 (Photo proche)

PC 8 (Photo de loin)



TERRAIN

ATTESTATION DE REALISATION DE TRAVAUX

La société **xxxx**, référencée sous le n° SIRET 7xxxx,

Atteste par la présente avoir réalisé pour le compte de : **SCI xxx**

concernant le chantier situé :
xxx

sur la commune de **xxx**

une étude géotechnique d'avant-projet (mission G2AVP), la construction prendra en compte cette étude géotechnique, conformément à l'Art. R431.16 du Code de l'Urbanisme et en application plan de prévention des risques naturels concernant les mouvements différentiels de terrain liés aux phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux (plan de prévention approuvé le 18/11/2011).

Fait pour valoir ce que de droit à Cugnaux le : xxx

xxx

Gérant